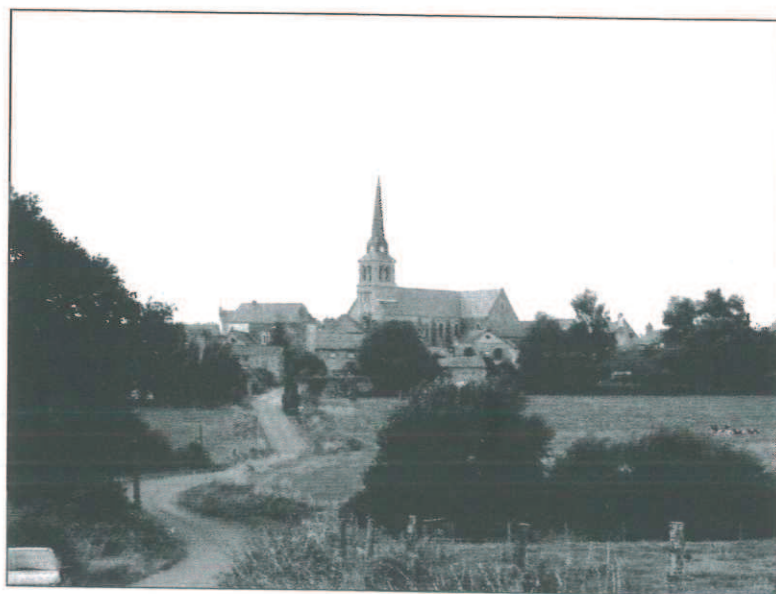


COMMUNE DE SACE (53)

Plan Local d'Urbanisme



Document 6

Liste des emplacements réservés

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du

ARCHITOUR architectes associés
Rémi HERSANT, architecte dplg – urbaniste
Thomas CLAVREUL, chargé d'études

Liste des emplacements réservés

N° de la réserve	Désignation	Bénéficiaire	Superficie en m ²
1	Extension du cimetière	Commune	1354
2	Réalisation de stationnement	Commune	261
3	Aménagements de la voie le long de la RD 250	Département	28 251
4	Déviation de la RN 162	Etat	146 333
5	Cheminement piéton Le Verger	Commune	936
6	Cheminement piéton les Noës – l'Ecottay	Commune	681
7	Cheminement piéton La Touche Brou	Commune	5460
8	Cheminement piéton le long de la RN 162	Commune	2416
9	Cheminement piéton	Commune	870
10	Aménagement de l'accès au Port	Département	1856
11	Aménagements de la voie le long de la RD 620	Département	4060

Mode d'emploi

Des emplacements sont réservés au Plan Local d'Urbanisme pour la réalisation de voies et ouvrages publics, d'installations d'intérêt général et d'espaces verts.

Si votre terrain est touché par un emplacement réservé, repérez le n° de référence de cette réserve et reportez-vous au tableau ci-dessus. Celui-ci indique l'opération projetée sur la réserve et la collectivité qui en a demandé l'inscription au PLU.

Le propriétaire d'un terrain concerné par un emplacement réservé bénéficie d'un droit de délaissement dans les conditions prévues aux articles L. 123-17 et L.203-1 et suivants du code de l'urbanisme.